

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

••••

## ADMINISTRATION GENERALE

**Désignation des représentants au sein des commissions thématiques de la CABB**  
**(Suite à démission d'une conseillère municipale)**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents	Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER et Joël VANNIEUWENHOVE.
Absents excusés ayant donné pouvoir	Jérôme HEREIL pouvoir donné à Cécile LOURADOUR, Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL, Alain PASSEMIER pouvoir donné à Michel OLIVIER et Huguette WOZNY pouvoir donné à Joël VANNIEUWENHOVE.
Absent	Joseph PEIS.

Membres	19	Présents	14	Représentés	4
---------	----	----------	----	-------------	---

Monsieur Bernard CHARBONNEL a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 09 mai 2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 19 octobre 2020, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a approuvé la création et la composition des commissions communautaires thématiques ; il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commission et par commune.

Monsieur le Maire rappelle ensuite que Madame Véronique BON avait été désignée déléguée aux commissions thématiques de la CABB suivantes :

- Développement durable,
  - o ***Mme Véronique BON comme délégué titulaire,***
  - o M. Jean FRANCOIS comme délégué suppléant,
  
- Cohésion sociale :
  - o M. Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA comme délégué titulaire,
  - o ***Mme Véronique BON comme délégué suppléant,***

Monsieur le Maire propose au conseil de municipal de déroger à la règle du vote à bulletin secret et de désigner Madame Marine LAPEYRE déléguee titulaire de la commission « développement durable » et déléguee suppléante de la commission thématique « cohésion sociale ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de déroger à la règle du vote à bulletin secret et de désigner Madame Marine LAPEYRE déléguee titulaire de la commission « développement durable » et déléguee suppléante de la commission thématique « cohésion sociale ».

Les délégués de la commune de SAINT-VIANCE aux commissions thématiques de la CABB sont :

- Développement durable,
  - o ***Mme Marine LAPEYRE comme délégué titulaire,***
  - o M. Jean FRANCOIS comme délégué suppléant,
  
- Cohésion sociale :
  - o M. Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA comme délégué titulaire,
  - o ***Mme Marine LAPEYRE comme délégué suppléant,***

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.*

**Le Maire,  
Bernard CONTINSOUZAS**

**Le secrétaire de séance,  
Bernard CHARBONNEL**

